

Public

Tout public

Prérequis

Article R3120 – 7 du code des transports

Avoir la période probatoire du permis de conduire de la catégorie B expirée

Ne pas avoir commis de fraude à un examen du Transport Public Particulier de Personnes (T3P) dans les 5 ans avant la demande d'inscription

Ne pas avoir eu de retrait de la carte professionnelle du T3P dans les 10 ans qui précèdent la demande

Possibilité de valider un ou des blocs de compétence

Non

Équivalence passerelle

Admissibilité TAXI valable 3 ans, possibilité de ne passer que les épreuves spécifiques F(V) et G(V) et la conduite (VTC)

Délai d'accès

2 sessions par an sous réserve d'un nombre suffisant de candidats

Session 1 (2022) :

du 1 mars au 4 mai

Session 2 (2022) :

du 3 octobre au 2 décembre

Durée

217 heures, 31 jours

Objectifs de la formation

Objectif général

Réussir l'examen de conducteur VTC selon l'arrêté du 6 avril 2017 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034379046&categorieLien=id>

Objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation du T3P

Connaître la gestion des entreprises

Connaître la sécurité routière

S'exprimer et comprendre un texte en français

S'exprimer et comprendre un texte en anglais

Connaître le développement commercial et la gestion propre à l'activité de voiture de transport avec chauffeur

Connaître la réglementation nationale spécifique de l'activité de voiture de transport avec chauffeur

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

- Partie théorique :

Présentiel en salle

- Partie pratique :

Présentiel

Intervenants

- Professionnels du domaine :

Chauffeur de VTC, Expert-comptable, Formateur développement commercial et marketing et Formatrice Anglais/Français avec une expérience pédagogique de plus de 4 ans.

Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'exercices et de tests d'évaluation hebdomadaires)
- Remise de supports pédagogiques (fiches de synthèse, cartes topographiques...)
- Conduite avec un véhicule conforme à la réglementation VTC

Modalités d'évaluation

- Tests hebdomadaires proches de l'examen final
- Examen blanc en fin de formation.



Tarifs

- 2400 € pour les particuliers

Organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du code général des impôts.

Ce tarif comprend la préparation à la théorie, la préparation à la conduite et la location du véhicule pour un passage à l'examen pratique

Possibilités de financement : Région Nouvelle-Aquitaine, Transition-Pro Nouvelle-Aquitaine, mon compte formation (CPF), Pôle Emploi, FAFCEA, OPCO...

Nombre de stagiaires minimum : 5

**Lieux**

- Théorie : Campus Atlantica, 24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
- Pratique : Bordeaux

Personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous pouvons adapter notre prestation en fonction de votre handicap grâce à notre réseau de partenaires.

Un référent handicap est à votre disposition (voir au bas de la fiche)

**Indicateurs de résultats en 2021**

Nombre de stagiaires accueillis : 4

Taux de réussite :

- **Partie théorique : 75%** (3 stagiaires reçus sur 4 sur 1 session)
- **Partie pratique : 100%** (3 stagiaires reçus sur 3 sur 1 session)

Taux de recommandation des stagiaires ayant participé à la formation en 2021 : **100%**

Note globale de la formation donnée par les stagiaires en 2021 : **8.25 /10**

L'examen est organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (détail des épreuves consultable sur notre site internet et sur le site de CMA nouvelle aquitaine : https://www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/Contenus-des-examens-et-dispenses-Taxi-et-Vtc-tout-ce-qu-il-faut-savoir_a320.html)

Suite de parcours et débouchés : voir présentation du métier sur notre site

Modalités d'accès/Contact

Contactez Antoine Iglésias ou Aurore Trocoli par téléphone ou par mail pour une analyse de votre besoin.

Nous vous adresserons un devis ainsi que le programme détaillé pour votre demande de financement.

Vous recevrez également un dossier d'inscription à nous retourner dûment complété avec les pièces justificatives : (copie recto/verso du permis de conduire, copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité et l'attestation sur l'honneur)

Contacts administratifs et handicap

Antoine Iglésias

06 21 37 52 90

aviva.formation@laposte.net

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

Contact pédagogique

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

En conformité avec l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

ADMISSIBILITÉ

203 heures

A RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PARTICULIER DE PERSONNES

35 heures

- + Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxi, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- + Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes transports publics particuliers
- + Obligations relatives aux véhicules et au conducteur (condition d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue
- + Autorités administratives et juridictions compétentes
- + Obligations du conducteur en matière d'assurance
- + Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives (présentation des documents relatifs au conducteur et au véhicule)
- + Sanctions administratives
- + Règles relatives à la prise des personnes à mobilité réduite
- + Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- + Notion sur les règles s'appliquant au covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- + Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

B GESTION

35 heures

- + Les principes de base de gestion et de comptabilité
- + Les différentes formes juridiques d'exploitation
- + Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- + Les différentes formalités déclaratives
- + La composition et le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat
- + Les différents régimes sociaux

C SÉCURITÉ ROUTIÈRE

28 heures

- + Les règles du code de la route
- + Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicament, le stress, la fatigue
- + Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone
- + Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- + Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- + Les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection, alerte, premier secours à porter)
- + Rédaction du constat amiable d'accident matériel
- + Sanctions et infractions au code de la route
- + Réglementation du permis de conduire
- + Prise en charge des passagers et leurs bagages

D FRANÇAIS

35 heures

- + Compréhension de texte ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports
- + Compréhension et expression en français pour :
 - Accueillir la clientèle
 - Comprendre les demandes des clients
 - Interroger les clients sur leur confort
 - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
 - Prendre congé des clients

E ANGLAIS

35 heures

- ✚ Compréhension et expression en anglais, au niveau A2 pour :
 - Accueillir la clientèle
 - Comprendre les demandes des clients
 - Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
 - Tenir une conversation simple durant le transport
 - Prendre congé des clients

F DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET GESTION SPÉCIFIQUE

28 heures

- ✚ Développement commercial :
 - Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
 - Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
 - Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
 - Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
 - Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...)
- ✚ Gestion spécifique :
 - Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation
 - Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et trinôme)
 - Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente

G RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE

7 heures

- ✚ Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives aux capacités financières...
- ✚ Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.

Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés

ADMISSION

14 heures

PROGRAMME ÉPREUVE PRATIQUE VTC

- ✚ Préparation et réalisation du parcours
- ✚ Sécurité et souplesse de la conduite, respect du code de la route
- ✚ Qualité de la prise en charge et de la relation client : capacité à apporter des informations touristiques
- ✚ Facturation